

Kannadig an Erge-Vras

[Chroniques de GrandTerrier.bzh]



Histoire et mémoires d'une commune de Basse-Bretagne, Ergué-Gabéric, en pays glazik ~
Memorioù ar re gozh hag istor ar barrez an Erge-vras, e bro c'hlazig, e Breizh-Izel

Niver - Numéro 46 / A viz Gouere- Juillet 2019



Trésor d'orfèvrerie religieuse de Saint-Guinal des 17e et 18e siècles

Du trésor d'orfèvrerie au chant de soldat

Le présent bulletin rassemble les chroniques gabérisiennes du 2^e trimestre 2019 publiées chaque semaine sur le site Internet du Grandterrier.

Pour commencer, un article sur le trésor d'orfèvrerie culturelle datant de l'époque XIV et siècle suivant.

Puis, deux articles scolaires, l'un à propos de l'obligation d'instruction primaire après la loi de 1833 et l'autre sur l'imbroglio du projet d'une école mi-publique mi-privée à Saint-André en 1929.

Les deux sujets suivants concernent les militants et résistants communistes à Lestonan, à savoir les Lazou, Le Louet et Le Herpeux.

Ensuite les sports, le foot et le vélo, dans une vidéo inédite, et les fêtes sonorisées de la St-Jean et St-Pierre selon Déguignet.

Quelques documents d'archives datés de 1790-1837 sont également analysés : les arrestations et interrogatoires d'un jeune sorcier turbulent, la cession du presbytère à la commune et fabrique après la Révolution, et enfin la réquisition des parcelles de bois à fabriquer des sabots pour cause de pénurie et spéculations.

Un jeu de piste estival a été ajouté et devrait permettre d'animer les visites guidées du site de Kerdévot pendant tout l'été.

Et enfin, le bulletin de ce trimestre se finit en chanson : il s'agit des différentes versions d'un chant breton d'un conscrit de 1840 qui exhorte Notre-Dame de Kerdévot à le protéger avant qu'il ne parte en Algérie combattre les Maures.

Que l'été et le soleil 2019 brillent pour tout le monde !

A galon, de tout cœur, Jean



Table des matières

Un véritable trésor d'orfèvrerie de l'époque XIV à l'église Saint-Guinal, « Orfebrerezh kozh »	1
Les positions municipales sur la loi Guizot d'instruction primaire de 1833, « Skolioù kentañ »	5
Le projet de l'école laïque de René Bolloré et le clan ecclésiastique en 1929, « Skol an Diaoul »	7
Les souvenirs de M. Le Louet à Lestonan et dans les geôles de Vichy, « Kounioù eun harzerezh »	10
Les militants communistes et résistants autour des instits de Lestonan, « Stourmerion 1939-45 »	12
La vidéo sportive d'Alain Quelven à Ker-Anna et Stang-Venn en 1959-60, « Film bras dreist »	14
Le son du corn-boud pour tirer les joncs à la St-Jean & Pierre selon Déguignet, « Tan sant Yan »	16
Les multiples arrestations et interrogatoires d'Yves Pennec en 1836-1837, « Goulennidigezh »	18
La confiscation du presbytère à la Révolution et sa restitution laborieuse, « Ti a-ziwar-lerc'h »	19
Réactions à la spéculation et pénurie de sabots de bois à la Révolution, « Keregezh botoù-koad »	21
Jeu de piste de globbe-trotter pour la visite de la chapelle de Kerdévot, « C'hoari klask roudoù »	23
La chanson d'un soldat devant servir à Alger pour N.-D. de Kerdévot, « Kanaouen soudard »	27

Trésor d'orfèvrerie d'époque XIV à l'église Saint-Guinal

Orfebrerezh kozh

Où il est question de belles pièces d'orfèvrerie religieuse des 17^e et 18^e siècles, conservées et exposées dans l'église paroissiale d'Ergué-Gabéric.

Pendant longtemps placées dans la sacristie, elles sont depuis ce printemps 2019 protégées par une vitrine sécurisée et visibles dans l'église St-Guinal.

Classés au titre de la loi sur les Monuments historiques en 1994, ces éléments gabérics ont été confectionnés par des maîtres-orfèvres quimpérois, identifiés par leurs poinçons, et les marques de leurs jurandes.

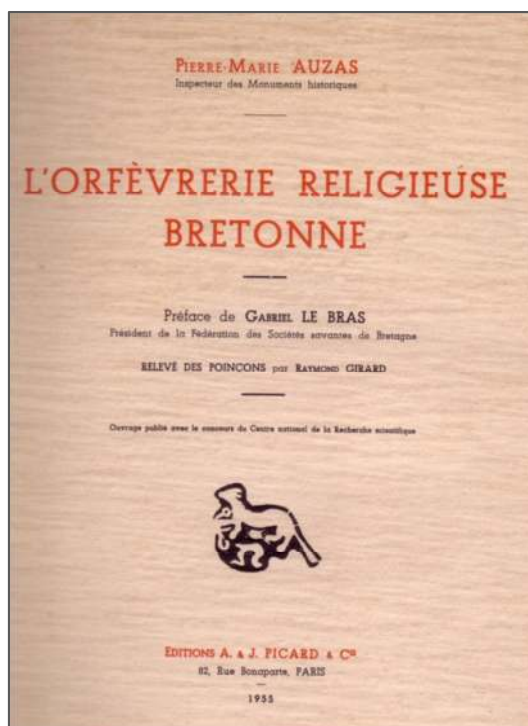
Objets Monuments Historiques

Pierre-Marie Auzas ¹ et René Couffon ² ont noté la beauté de

¹ Pierre-Marie Auzas (1914-1992), d'origine ardéchoise, est un inspecteur général honoraire des monuments historiques. Il a notamment publié : Notes de voyages de Prosper Mérimée (1972) ; Eugène Viollet Le Duc (1979) ; Notre-Dame de Paris : Le trésor (1985) ; L'Orfèvrerie religieuse bretonne (1955) ; Notre-Dame de Thines : Église Romane Vivaroise (1963).

² René Couffon (1888-1973) est un écrivain et historien de l'art français, spécialiste du patrimoine bas-breton. Il a été membre de la société d'émulation des Côtes-du-Nord², et contributeur à la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne. Il est connu pour avoir publié

ces pièces d'orfèvrerie dans leurs inventaires « L'orfèvrerie religieuse bretonne » (1955) et « Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper » (1959).



La liste complète des pièces, toutes classées au titre des Monuments historiques le 10 mars 1994, est celle de l'édition réactualisée du répertoire Couffon :

✚ Calice et patène ³ n° 1, argent doré, du 18^e siècle ; poinçon de l'orfèvre Guy-Baptiste Gérard sur le calice et celui d'Augustin-Jean Mahieu sur la patène

une étude exhaustive des églises et chapelles des diocèses de Quimper et Léon et de Tréguier et Saint-Brieuc.

³ Patenne, patène, s.f. : petite assiette, généralement en métal doré, sur laquelle repose le pain (l'hostie principale) qui va être consacré par le prêtre au moment de la consécration, lors d'une cérémonie eucharistique (Wikipedia).

MAI 2019

Articles :

« Trésor d'orfèvrerie religieuse de l'époque Louis XIV à l'église St-Guinal »

« AUZAS Pierre-Marie - L'orfèvrerie religieuse bretonne »

« COUFFON et LE BARS - Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper »

Espaces
Patrimoine
Biblio





✚ Calice n° 2, argent, du 17^e siècle

✚ Ciboire ⁴ en argent, époque Louis XIV, poinçon de l'orfèvre Joseph Bernard

✚ Boîte aux saintes huiles en argent, poinçon d'A.-J. Mahieu, seconde moitié du 18^e siècle

✚ Encensoir et navette en argent, époque Louis XIV ; poinçon de Joseph Bernard sur l'encensoir

✚ Lampe de sanctuaire en argent, époque Louis XIV, poinçon de Joseph Bernard

✚ Croix d'autel et six chandeliers en argent, époque Louis XIV

✚ Quatre chandeliers en bronze, 17^e siècle, ou du 18^e siècle comme le suggère Louis Le Guennec .).



⁴ Ciboire, s.m. : vase sacré, utilisé dans plusieurs liturgies chrétiennes. En général fermé d'un couvercle surmonté d'une croix, il est destiné à contenir les hosties consacrées par le prêtre durant la cérémonie eucharistique, soit pour les distribuer aux fidèles au moment de la communion, soit pour les conserver dans le tabernacle ou l'armoire liturgique (Wikipedia).

Page précédente : calice du 18^e siècle

Ci-dessus : Boîte aux saintes huiles 18^e e

Ci-dessous : ciboire époque Louis XIV de Joseph Bernard

Ci-contre : les six chandeliers et croix d'autel du 17^e ou 18^e siècle.

Photos de la base Mémoire du Ministère de la Culture.



Pour ce qui concerne l'encensoir de l'époque Louis XIX et du maître orfèvre Joseph Bernard de Quimper, Auzas écrit : « *Bien peu ont été conservés et bien peu sont en bon état, car ils sont malmenés par les enfants de chœur ... L'encensoir se compose de deux parties : la coupe avec pied, qui parfois, comme à Ergué-Gabéric (F.), est décorée de têtes d'angelots ailés rapportés et de gros fruits, et le couvercle ajouré. Un système de chaînes réunit le tout et permet le balancement et l'encensement.* »



L'ostensoir aux angelots. Photo Le Doaré, étude de P.M. Auzas.

Pour les chandeliers d'autel il précise : « *Le seul bel ensemble que nous connaissions est celui de l'église Saint-Guénæ, à Ergué-Gabéric (F.), qui comprend, avec la croix d'autel, six chandeliers (2 grands, 2 moyens, 2 petits). L'ensemble est d'époque Louis XIV, et probablement parisien.* »

Les hauteurs et largeurs de pieds de la croix et des chandeliers en cm sont les suivantes : la croix, h=80, la=20 ; les 2 grands, h=58,5 ; la=20 ; les 2 moyens,

h=57, la=19 ; les 2 petits, h=53, la=17 ; les deux grands chandeliers ont perdu leurs têtes d'angelots ailés de nœud.

Louis Le Guennec complète dans le bulletin de la Société d'Archéologie du Finistère : « *L'église d'Ergué-Gabéric possède six beaux chandeliers d'argent du XVIII^e siècle, trois grands, trois moyens et trois petits. Ces derniers ont une ornementation soignée, décelant le faire d'un habile orfèvre. J'y ai relevé deux types de poinçons, un T surmonté d'une couronne, qui pourrait être la marque du bureau de Quimper à l'époque, et deux fleurons ou fleurs de lys superposées, surmontées d'une couronne, avec la lettre A accolée à la fleur inférieure. Sur le pied de deux ou trois de ces chandeliers sont les trois lettres séparées B. A. R. Il y a aussi une jolie croix d'argent ayant pour unique poinçon le T couronné.* »

Poinçons de maîtres orfèvres

Alors que P.-M. Auzas suggère une réalisation parisienne du 17^e siècle, Louis Le Guennec note l'existence de poinçons lettrés T ou A qui contrairement aux 2 ou 3 syllabes des maîtres orfèvres dénotent une production probable du 18^e siècle signée par une communauté de jurande ⁵.

⁵ Jurande, s.f. : corps de métier sous l'Ancien Régime constitué par le serment mutuel que se prêtaient, chaque année dans la plupart des cas, les maîtres : serment d'observer les règlements, mais aussi serment de solidarité et de morale professionnelle. Jusqu'à la Révolution, les jurandes des orfèvres sont les garantes du titre de l'ouvrage réalisé par l'orfèvre ; un poinçon « de jurande » atteste de cette garantie (Wikipedia).

Par contre il est peu probable que la lettre T désigne la jurande de Quimper, laquelle a utilisé les lettres A à D, mais plutôt celle Morlaix dans les années 1779-1780. Par contre les initiales B A R ne correspondent pas à un atelier d'orfèvre breton connu.

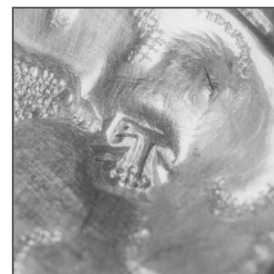
Hormis l'encensoir, deux autres pièces datées du 17^e siècle, le ciboire d'une part et la lampe de sanctuaire autrefois dans la chapelle de Kerdévot d'autre part, proviennent du maître orfèvre Joseph Bernard (1647-1719). L'orfèvre quimpérois, formé à Paris et d'autres villes, a livré notamment de nombreuses pièces pour la cathédrale de Quimper et l'église de Pont-Croix, et seize rues en Bretagne portent son nom ⁶.

Joseph Bernard signe ses œuvres par un poinçon I. B. à l'hermine héraldique couronnée (cf. relevé ci-contre par Raymond Girard dans l'étude de Pierre-Marie Auzas).

Les deux autres maîtres orfèvres identifiés sont Augustin-Jean Mahieu, qui a été insculpé en 1779 et Guy-Baptiste Gérard qui démarre sa carrière en 1721. Le premier signe la patène (petite assiette) et la boîte aux saintes huiles en argent. Le deuxième est identifié pour le calice en argent doré.

Augustin-Jean Mahieu signe ses pièces par un poinçon aux lettres A I M (cf. relevé ci-contre de Raymond Girard).

⁶ Emmanuel Salmon-Legagneur (notice), Les Noms qui ont fait l'histoire de Bretagne, Coop Breizh et Institut culturel de Bretagne, 1997.



Le poinçon T
des chandeliers.
Photo base
Mémoire MC.



Le poinçon I. B.
de Joseph
Bernard, relevé
par Raymond
Girard.



Le poinçon A I
M d'Augustin-
Jean Mahieu,
relevé par
Raymond
Girard.

Un ostensor pour l'hôpital

Une autre pièce d'orfèvrerie d'origine gabéricoise, à savoir un ostensor Louis XIII (donc de la première moitié du 17^e siècle), a été identifiée en 1904 dans la chapelle de l'hôpital Gourmelen de Quimper.

Le chanoine Jean-Marie Abgrall la décrit ainsi dans le bulletin de la Commission Diocésaine d'Architecture et d'Archéologie : « *Chapelle de l'hôpital de Quimper : ostensor Louis XIII, provenant d'Ergué-Gabéric, et de même style que les chandeliers de cette paroisse. Il est de même dimension et de même dessin que l'ostensor de Plougasnou, sauf qu'il n'a pas les deux anges des côtés.* »

Vitrine d'exposition du trésor

En mars 2019, toutes les pièces d'orfèvrerie gabéricoises des 17^e et 18^e siècles - hormis l'ostensor de la chapelle de l'hôpital -, accompagnées d'objets religieux plus récents, ont été installées dans une armoire métallique avec vitre blindée contre le bras nord du transept de l'église paroissiale St-Guinal.

L'exposition a été inaugurée officiellement le samedi 29 juin par la paroisse et la commune, une cérémonie à l'issue de laquelle de nombreux habitants sont venus - la plupart pour la première fois - admirer les trésors d'orfèvrerie culturelle du 17^e au 20^e siècles.



Ci-dessus :

Ostensor d'origine morlaisienne

Chandeliers et croix d'Ergué-Gabéric

Ci-contre :

Armoire de l'église St-Guinal, © photo Benoit Bondet de La Bernardie (Le Télégramme)

La loi Guizot d'instruction primaire de 1833

Skolioù kentañ

Cet article retrace les discussions sur la mise en oeuvre de la loi Guizot ⁷ à Ergué-Gabéric, à savoir le refus de s'associer à Ergué-Armel et Kerfeunteun et la création reportée d'une maison d'école communale sous la direction d'une congrégation de religieuses.

Les documents et éléments de références sont les délibérations des conseils municipaux et les dossiers d'instruction primaire de Quimper conservés aux Archives départementales.

Atermoiements municipaux



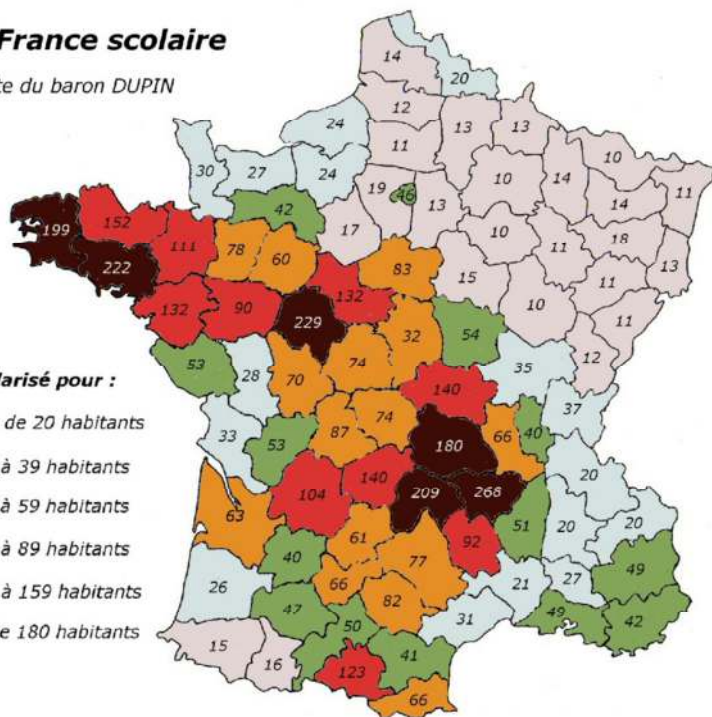
Cette loi proposée le 28 juin 1833 par François Guizot, ministre de l'Instruction pu-

⁷ François Guizot (1787-1874) est un historien et homme d'État français, membre de l'Académie française à partir de 1836, plusieurs fois ministre sous la monarchie de Juillet, devenant président du Conseil en 1847, peu avant d'être renversé par la Révolution française de 1848. Il a aussi joué un rôle important dans l'histoire de l'école en France, en tant que ministre de l'Instruction publique, par la loi de 1833, demandant la création d'une école primaire par commune et d'une école normale primaire par département.

1826 La France scolaire

d'après la carte du baron DUPIN

1 garçon scolarisé pour :



blique, et qu'il contribua activement à mettre en place, précède celles de Jules Ferry. Un des textes majeurs de la monarchie de Juillet, il impose que chaque commune doit, dans les six ans qui suivent, devenir propriétaire d'un local d'école, et loger et entretenir un ou plusieurs instituteurs.

En réalité il faudra attendre 1856, date d'ouverture de l'école communale de filles, pour cela devienne réalité à Ergué-Gabéric, car l'instruction primaire n'est pas une priorité communale, comme le démontrent les nombreux atermoiements municipaux :

✚ Dès le 1er septembre 1833 le ton est donné : « *Le Conseil municipal pense qu'une instruction primaire serait inutile dans cette commune, voyant la proximité de Quimper, et surtout notre bourg ne se trouvant pas au centre de la commune.* »

JUIN 2019

Article :

« 1833-1850 - Positions municipales sur la loi Guizot d'instruction primaire »

Espaces Archives Biographies-Instits

Billet du 22.06.2019

« La loi du 28 juin 1833 dispose dans son article 9 que toute commune est tenue soit par elle-même, soit en se réunissant à une ou plusieurs communes voisines, d'entretenir au moins une école primaire élémentaire. »

Comité d'Instruction Primaire de Quimper, 1841.

✚ L'argument de la localisation est important car le débat autour d'un projet de translation du Bourg vers le quartier de Lestonan divise la population de la commune.

✚ En mai 1834 le maire consent, toujours comme réponse à la loi du 28 juin 1833, à mettre le salaire annuel d'un instituteur de 183 francs dans le budget communal.

✚ En 1841 le conseil est réticent à s'associer aux communes de Kerfeunteun et Ergué-Armel pour la construction d'une maison centrale : « Est d'avis de conserver les fonds que la commune a en caisse, pour y construire plus tard une maison d'école. »

✚ En fin d'année le comité d'instruction primaire de Quimper, devant le refus gabéricois de s'associer, rappelle la loi, et enjoint le maire à nommer un instituteur ou une institutrice qui sera, si refus d'obtempérer, nommé et affecté d'office aux élèves de la commune d'Ergué-Gabéric.

✚ En novembre 1847 le conseil informe le préfet que la commune est désormais prête financièrement pour la construction ou la location d'une maison d'école, mais recommande d'éviter que le bâtiment ne soit « placé au milieu de la masse des cabarets de la commune et dans une position qui n'en permettrait l'accès qu'à une faible part de la population ».

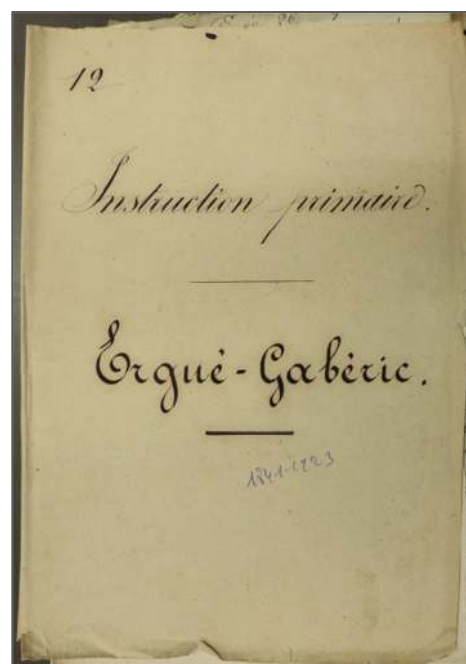
✚ En 1848 le conseil prend acte de l'approbation de leur nouveau choix de maison d'école au bourg par le préfet, et le mois suivant du rejet préfectoral pour raisons

de préférence d'un déplacement hors du bourg.

✚ En janvier 1849 le conseil s'émue de la tentative de pression du préfet sur le maire, comme s'il voulait leur faire « revivre l'enfer du déplacement du bourg chef-lieu de la commune » en plaçant ailleurs la nouvelle école.

✚ En 1850, le comité quimpérois d'instruction primaire demande à l'inspecteur d'académie d'intervenir suite à une nouvelle délibération : « le conseil municipal d'Ergué-Gabéric exprime le vœu qu'il soit établi dans cette commune une école mixte dont la direction serait confiée à des sœurs. »

On ne peut pas dire que cette dernière position, défendue de manière lapidaire comme un « avantage réel dans l'institution des sœurs », bien qu'elle ne soit pas interdite par « l'instruction publique et la liberté de l'enseignement » de 1833, n'est pas vraiment dans l'esprit de la loi Guizot.



Projet de l'école laïque de René Bolloré à St-André

Skol an D'iaoul

Le désaccord du recteur Louis Pennec face au projet de l'industriel René Bolloré de créer une école laïque dans le quartier rural de Saint-André.

Lettres du recteur et de l'inspecteur diocésain conservées aux Archives Diocésaines de Quimper et de Léon.

Le loup dévorant les agneaux

En juin 1929, Louis Pennec, recteur d'Ergué-Gabéric depuis 1914, est amené à donner son avis à l'Inspecteur diocésain Octave Salomon⁸ sur le projet de René Bolloré de créer une école laïque à Saint-André au centre de la paroisse d'Ergué-Gabéric, alors que l'industriel vient de construire deux écoles privées de filles et de garçons, à proximité immédiate de l'école laïque de Lestonan qu'il compte transformer en « asile de vieillards » et de son usine à papiers d'Odét.

Le désaccord du recteur est donné sans détour : « *Affaire malheureuse à mon avis, et pour moi incompréhensible de la part de Mr Bolloré ... Et chose extraordinaire je me trouve d'accord avec les conseillers opposants, mais*

⁸ Le chanoine Octave Salomon (1872-1942) a été inspecteur de l'Enseignement libre de 1912 à 1940.

naturellement pour des motifs tout différents ... L'influence d'une école plus centrale avec des instituteurs et institutrices très laïques ne peut être que pernicieuse. »



Ci-dessus : René Bolloré (1885-1935), industriel

Ci-contre : Louis Pennec (1860-1943), recteur

Lorsqu'il écrit à son évêque Adolphe Duparc⁹ le chanoine Salomon surenchérit : « *On va donc établir à St-André une école de garçons et une école de filles ! Résultats : les instituteurs et institutrices n'ayant plus devant eux le prêtre pour combattre leur sinistre influence, vont faire ce qu'on fait partout, et plus vite*

⁹ Adolphe Duparc (1857-1946) fut l'évêque de Quimper et Léon de 1908 à sa mort. Il eut le souci de la formation du clergé de son diocèse en rachetant en 1913 le petit séminaire de Pont-Croix. Il développa l'enseignement catholique par la création de 110 écoles primaires. Il fut aussi l'homme de plusieurs combats : contre la séparation de l'Église et de l'État et laïcisation des écoles, lutte contre l'alcoolisme, patriotisme français, pétainisme, défense de la langue bretonne, excommunication des séparatistes bretons du PNB, ...



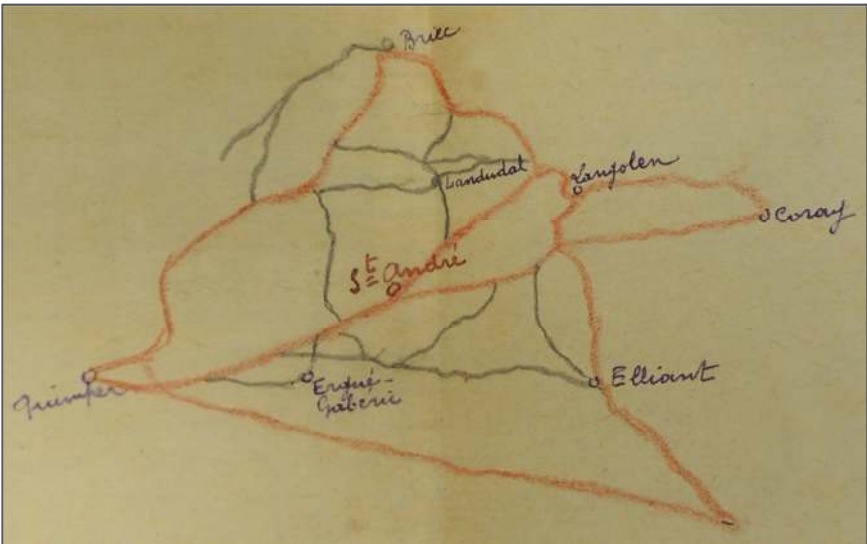
JUIN 2019

Article :

« 1929 - La critique des initiatives de René Bolloré par le recteur Pennec »

Espace Archives

Billet du 15.06.2019



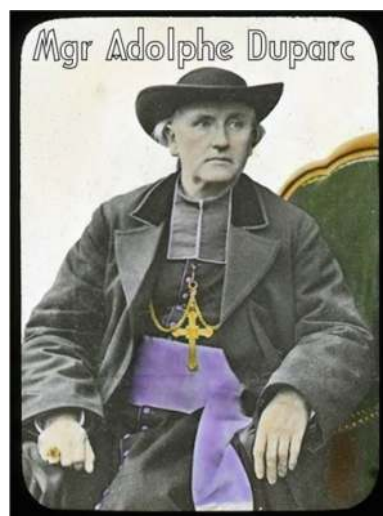
qu'ailleurs : déchristianiser le pays ... Ce que je redoute le plus, c'est la création des écoles de hameau, car c'est le loup dévorant les brebis, sans que le Pasteur puisse les défendre. »

Un des arguments qui portent à l'époque est la peur de la répétition de l'affaire de Lesconil ¹⁰ : « voilà 4 paroisses souillées, Langolen, Elliant, Landudal, Ergué, ce sera un nouveau Lesconil » (cf. ci-dessus la carte décalquée par le chanoine indiquant les paroisses impactées par le foyer corrompu potentiel de St-André). La commune de Plobannalec-Lesconil étant déchirée entre paysans cléricaux à Plobannalec et marins-pêcheurs laïques à

Lesconil, une nouvelle paroisse a été créée en 1924 à Lesconil où un recteur missionnaire tente de convertir des paroissiens en organisant des prêches sur les quais du port de pêche.

Finalement, face aux arguments des ecclésiastiques craignant le développement d'un foyer de résistance laïque, René Bolloré abandonne son projet d'école laïque à St-André en notifiant sa décision le 22 juillet au conseil municipal et en évitant ainsi une poussée ultime de guerre des écoles.

Le recteur Louis Pennec soulève aussi le problème de l'organisation du ministère dans deux lettres, l'une au vicaire général en septembre, et l'autre à l'évêque en décembre 1929.



La première concerne la répartition laborieuse entre les 3 prêtres paroissiaux et Auguste Hanras, vicaire nommé en résidence à la papeterie Bolloré d'Odet par l'Evêché. Le recteur se félicite d'avoir conclu un accord avec M. et Mme Bolloré : « Trois fois par semaine, pour Madame Bolloré et les femmes de l'Usine, une messe serait dite vers 7h 1/2 par le clergé de la paroisse d'Ergué-Gabéric. », toutes les autres

¹⁰ L'affaire de Lesconil a très bien été décrite par Pierrick Chuto dans son livre « Du Reuz en Bigoudénie. Blancs de Plobannalec et Rouges de Lesconil (1892-1938) ». Cette commune est déchirée au 20e siècle entre les paysans cléricaux de Plobannalec et les marins-pêcheurs laïques de Lesconil. En 1924 une nouvelle paroisse est créée à Lesconil dont le recteur Jean-Baptiste Le Mel, surnommé le "curé d'Ars" breton, tente de convertir, jusqu'à organiser des prêches sur le port de pêche car l'église est vide de paroissiens.



messes continuant à être assurées par le vicaire en résidence.

La seconde lettre est adressée à Monseigneur Duparc pour le supplier de conserver une équipe paroissiale de 3 prêtres en plus du vicaire d'Odét : « Même après la nomination du vicaire en résidence à Odét la paroisse d'Ergué reste encore une paroisse étendue et difficile à desservir. [...] il y a donc des paroissiens très éloignés qui réclament, le Dimanche, une messe à l'une des trois chapelles, dont Kerdévet très fréquentée. Il me semble impossible de leur donner satisfaction avec un seul vicaire. ».

Le dernier document est daté de janvier 1930 et concerne une enquête diligentée par l'Evêché suite à certains reproches remontés par René Bolloré et par le recteur quant à l'inefficacité du vicaire d'Odét. Il est notamment accusé de favoriser le manque de dynamisme de l'association sportive des « Paotred Dispount » créée et financée par l'entreprise d'Odét.

Pour comprendre les tenants et aboutissants, le représentant diocésain veut convoquer les Paotred qui déclinent : « Ils ont fait dire qu'ils viendraient si on les payait l'un 50 f par dimanche, d'autres 12 f. On montrait les Paotred partout, on les racolait pour remplir 3 camions, mais sur le terrain ils se conduisaient lamentablement. Ont été rappelés à l'ordre à Quimperlé. »

Auguste Hanras ne restera à Odét que jusqu'en 1931, il sera muté à Taulé, puis recteur à Combrit. Les vicaires de l'équipe paroissiale de Louis Pennec assureront les missions d'aumônier en résidence à la papeterie,

OSd 10 mai 1930

M. Bolloré reproche à M. Hanras d'avoir fait complètement tomber les Paotred Dispount.

Il y avait auparavant une ^{équipe} très prospère. Maintenant il n'y a plus rien.

M. Hanras répond : vous m'accusez de paresse et de faiblesse. Je n'accepte pas le reproche.

Je suis allé au terrain, j'ai convoqué les paotred - aucune n'est venue, - Il ont fait dire que ils viendraient si on les payait l'un 50 f par dimanche, d'autres 12 f.

On montrait les Paotred partout, on les racolait pour remplir 3 camions, mais sur le terrain ils se conduisaient lamentablement - ont été rappelés à l'ordre à Quimperlé.

M. Bolloré avait promis un local (à la paroisse de St-Guinal de Hanras devant M. Bolloré) Pas de local.

notamment les abbés Le Gall et Le Goff.



La clique musicale des Paotred-Dispount en 1931 à Kerdévet devant la procession religieuse (on entrevoit la bannière de St-Guinal derrière le trompettiste)



Livre de souvenirs du résistant Ma- thias Le Louët

Kounioù eun harzerezh

Dans ce livre édité par sa
veuve **Jacqueline,**
Mathias Le Louët
(1921-1987) raconte ses
souvenirs d'enfant de Lestonan
et de jeune adulte entré dans
la résistance, de son arresta-
tion en mars 1943 comme pro-
communiste, de son procès et
détention dans différentes
geôles du gouvernement de
Vichy, et enfin de son évasion
et passage dans le maquis en
1944.



Enfant résistant de Lestonan

Né à Briec, il arrive très tôt avec
ses parents à Ergué-Gabéric :
« J'avais trois ans lorsque mon
père trouva de l'embauche,
comme manoeuvre, à la papeterie
d'Odét (Bolloré), fabrique de
papier à cigarettes, située à une
dizaine de kilomètres de Quimper.
Mes parents se rendirent acqué-
reurs d'une modeste petite
maison de deux pièces et d'un
petit jardin d'environ quatre cents
mètres carrés situé dans le village
de Lestonan, sur la commune
d'Ergué-Gabéric. »

Son regard de futur militant
social lui fait noter une injustice
constatée localement dans les
années 1926-27 : « Deux ans
après, M. Bolloré, le potentat de la
papeterie, fit construire à ses



frais, sur un
terrain lui
appartenant,
deux écoles
libres, l'une
pour les
garçons,
l'autre pour
les filles. Il

mit en demeure ses ouvriers d'y
inscrire leurs enfants pour la
rentrée d'octobre. Un seul ouvrier
refusa. Il était athée et, chose rare
à l'époque, marié civilement. Il
était sourd et muet. Malgré son
infirmité et ses grandes qualités
professionnelles, il fut licencié le
jour de la rentrée scolaire. »

Par la force des choses Mathias
Le Louët intègre l'école publique
de Lestonan : « Quant à moi, mes
parents furent donc contraints de
m'envoyer à l'école privée. Je n'y
restai qu'un an. En effet, dans le
courant de l'année, Bolloré avait
acheté deux nouvelles machines
et congédié un certain nombre de
manœuvres, devenu personnel en
surnombre. Mon père faisait
partie de cette charrette de
licenciés. »

Il se lie avec le couple d'institu-
teurs laïques : « M. et Mme Lazou
étaient deux pédagogues extraor-
dinaires, doués chacun d'une
grande conscience profession-
nelle. Ils étaient aimés, estimés et
respectés de toute la population.
Une ou deux fois par semaine, M.
Lazou organisait à titre bénévole
des cours du soir pour les jeunes
agriculteurs. » Lieutenant dans
l'armée française, Jean Lazou

est tué au combat lors de l'offensive allemande de 1940.

Mathias Le Louët est arrêté en mars 1943 dans un rendez-vous avec un policiers qui lui délivre un mot de passe falsifié d'agent résistant de liaison : « *Il me demanda du feu et, après qu'il eut allumé sa cigarette, me dit : "Je viens de la part de Fernand". C'était le mot de passe convenu.* » Fernand est le pseudo de René Le Herpeux, résistant et gendre de Francine Lazou. Cette dernière est interpellée également.



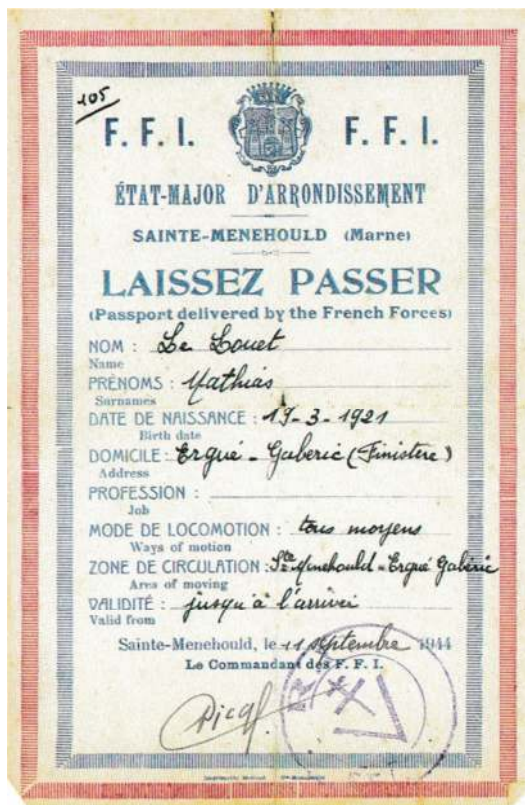
Emprisonné et interrogé, il signe une reconnaissance d'activités communistes, alors qu'il ne s'était encarté jusqu'à présent qu'au mouvement du Front National ¹¹ de lutte pour la libération. Il est condamné à un an de prison,

Il connaîtra successivement les prisons de Vitré, Poissy, Melun, Châlons-sur-Marne. Les colis en provenance de Lestonan sont les bienvenus, notamment grâce à Anne-Marie Combot, épouse Manach, venue remplacer sa

¹¹ Le Front national, ou Front national de lutte pour la libération et l'indépendance de la France, est un mouvement de la Résistance intérieure française créé par le Parti communiste français (PCF) vers mai 1941.

sœur Francine Lazou comme institutrice à l'école primaire de Lestonan : « *Si vous n'avez pas encore acheté de Sarcoptol ¹², ce ne sera pas la peine de me l'expédier. Par contre je n'ai plus de plumes et si Madame Manach y pense, elle sera bien aimable de me mettre quelques-unes dans mon prochain colis.* »

Après son évasion et une période dans le maquis de l'Argonne Marnaise, il revient à Lestonan en octobre 1944 : « *Tous les habitants du village manifestèrent leur joie, même ceux, peu nombreux (deux ou trois je crois), qui avaient eu l'impudence de dire à mes parents après avoir appris mon arrestation : "C'est bienfait pour lui, il n'avait pas besoin d'être communiste".* »



¹² Le Sarcoptol, produit contre la gale, était un liquide épais composé de divers ingrédients parmi lesquels une suspension de soufre et un produit breveté par la firme Bayer sous le nom d'Epicarine.

« On nous fit asseoir sur le banc des accusés. Il y avait là, en plus des vingt-deux qui arrivaient de Vitré, Mme Lazou et, je crois, une ou deux autres femmes. »





Les militants communistes et résistants d'Odet

Stourmerion 1939-45

Autour de Jean et Francine Lazou, instituteurs à Odet-Lestonan, les militants affiliés au P.C.F. se sont engagés dans la résistance contre les forces armées allemandes.



Documentation basée sur le dictionnaire des militants ouvriers et résistants finistériens d'Ergène Kerbaul, sur le Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et social de Jean Maitron et Claude Penneret. et du livre de souvenirs de Guillaume Kergourlay.

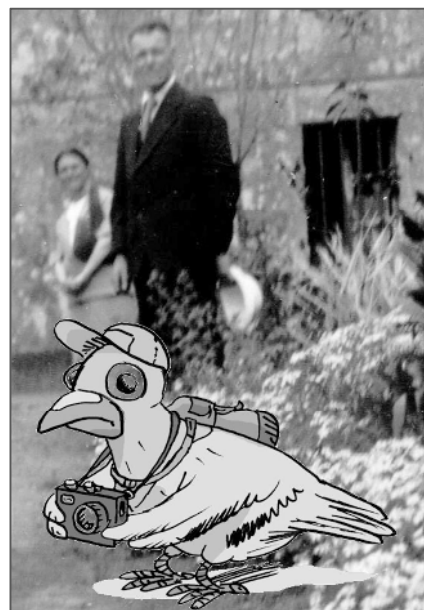


Destins de temps de guerre

Les Lazou sont tous deux instituteurs à Lestonan depuis 1926.



Jean Lazou, né à Plougasnou en 1895, avait la passion de l'enseignement et de la colombophilie.



Eugène Kerbaul résume le sort de l'instituteur au début de la 2e guerre mondiale : « Mobilisé en 1939. Lieutenant dans l'armée française tué au combat lors de l'offensive allemande de 1940 ». Et son action militante avait commencé très tôt à Ergué-Gabéric : « Militant du P.C.F. dans la région quimpéroise au cours des années 30. Il avait organisé des cours du soir d'instruction générale et d'agriculture pour les jeunes paysans et ouvriers. »

Son épouse Francine, appelée Jeanne dans le réseau de résistants quimpérois : « Elle sera arrêtée le 2 mars 1943 dans la même affaire que Mathias Le Louet, condamnée à un an de prison par les juges de Pétain pour propagande résistante en avril 1943 ». Elle est libérée le 9 mars 1944 ; interdite de séjour dans le Finistère, elle part pour Paris chez une de ses sœurs et y restera jusqu'à la Libération de Paris. Elle revient ensuite à

Lestonan pour y continuer à exercer son métier d'institutrice.

Le père de Mathias Le Louet, originaire de Briec, déménage à Lestonan lorsqu'il devient employé à la papeterie Bolloré. Mathias fréquente l'école publique et a pour maître Jean Lazou : « *Il adhère au P.C.F. clandestin sous l'occupation allemande à la Noël 1940, par Le Herpeux, à Quimper et il fait sa première distribution de tracts résistants en janvier 1941 à Ergué-Gabéric* ». En fait comme il l'écrit dans son livre-souvenirs, il adhère au Front National, qui n'est pas à l'époque le parti d'extrême droite mais le mouvement communiste de résistance, et il n'adhère au P.C. qu'une fois la guerre terminée.

Le Louet est arrêté dans le hall de la gare de Quimper le 1er mars 1943 alors que des contacts présumés résistants, qui sont en fait des policiers de la Police Spéciale de Rennes, l'abordent avec cette phrase servant en principe de mot de passe : « *Je viens de la part de Fernand* » (lequel Fernand est le pseudo de René Le Herpeux).

Mathias s'évade de prison, et après-guerre il a « *une intense activité militante à Quimper. Son épouse Jacqueline sera longtemps au bureau de l'U.D.-C.G.T. du Finistère* » et publiera son livre en 2004. Mathias et Jacqueline Le Louet ont chacun leur fiche dans le Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et social de Jean Maitron.

René Le Herpeux, étudiant en médecine à Rennes et dirigeant des étudiants communistes, fait la connaissance de sa future épouse Malou Lazou, laquelle fait

également ses études à Rennes. Le Herpeux intègre la famille Lazou de Lestonan, où il se lit également avec Mathias Le Louet. « *Il sera arrêté, alors qu'il est devenu médecin, en mars 1944, à Paris. Déporté à Blumenthal il participa à l'organisation d'évasions, mais déclarait " je suis médecin, je reste pour les copains ".* » Après la libération du camp il est abattu à Lückbeck lors du bombardement du cargo dans lequel il tient le poste de médecin-infirmier.

Noyau dur et actif en 1946

Bien que les résistants gabérics ne soient pas tous revenus au pays, Guillaume Kergourlay note néanmoins dans son mémoire « *Au pays des vivants et des morts* » que les communistes de Lestonan-Odet d'après-guerre sont réputés dans sa commune d'Elliant pour être les plus virulents de la région : « *en juin 1946, nouvelles élections d'une Assemblée constituante et en octobre un ultime référendum adopte enfin la Constitution de la Quatrième République ... Il y a à gauche les socialistes, et plus à gauche les communistes qui sont actifs et virulents, et plus à gauche que l'extrême-gauche on trouve même des trotskistes dont le noyau dur et actif vient nous voir depuis Lestonan et les Papeteries Bolloré.* »

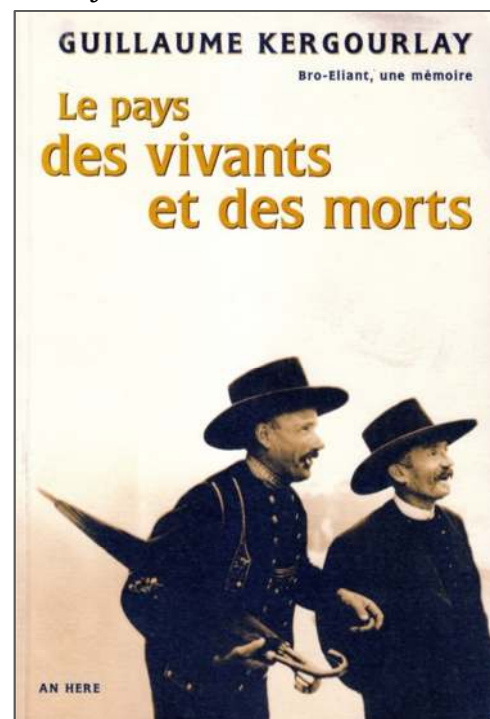
JUIN 2019

Article :

« Les résistants communistes d'Ergué-Gabéric en 1939-45 »

Espace Biographies

Billet du 08.06.2019





La video de Ker-Anna et de Stang-Venn en 1959-60

Film bras dreïst



ne vidéo noir-et-blanc de 20 minutes filmée en 1959-60 par Alain Quelven où on voit les bénévoles en plein travaux de terrassement de leur patronage, deux matchs de foot des Paotred Dispount sur leur terrain de Keranna-Odet, la course cycliste de Chateaulin et enfin le critérium local de la Vallée-Blanche à Stang-Venn.

Film numéroté 14159 dans la collection des films amateurs de la Cinémathèque de Bretagne à Brest.

Football et course cycliste

Alain Quelven (1912-1984) est natif de Garsalec en Ergué-Gabéric, sa famille s'étant ensuite installée à Keranguéo. Pendant la guerre 1939-45 il est déporté en Allemagne et en Autriche d'où il s'évade 4 fois.

Travaillant comme comptable à la papeterie Bolloré d'Odét avant et après-guerre, il connaît bien les milieux sportifs et associatifs du quartier de Lestonan.

Dès 1956, il se lance dans le cinéma amateur, fixant sur la pellicule la vie de sa commune : kermesses, matchs, pardons

Voici ci-après le chrono du film "Courses cyclistes" en 4 parties (selon le compteur précis défilant en bas d'écran) :

1. **00:00 à 02:09** - Travaux de remblai au terrain de football de Keranna en Ergué Gabéric.

2. **02:09 à 10:50** - 1er mai 1960, partie amicale de football "célibataires/mariés", suivie en 04:00 du match de l'équipe des Paotred-Dispount à Keranna (Odét=4, Visiteurs=1).

3. **10:50 à 14:30** - Circuit cycliste de l'Aulne 1959 à Chateaulin, remporté au sprint par Jean Gainche devant Louison Bobet et Joseph Groussard. 4. **14:30 à 19:03** - Dimanche 23 août 1959, 2ème Grand critérium de la vallée blanche à Ergué-Gabéric, avec les pitreries de Jean Nouy (14:40)

Cette vidéo est très intéressante car elle présente un quartier où tout le monde vit ensemble, il y a 60 ans, des moments de convivialité, notamment par des activités sportives et festives. Ce sont des jeunes gens à l'époque, et aujourd'hui ces anciens partagent leurs souvenirs. On espère vivement qu'ils se reconnaîtront sur la video et qu'ils pourront identifier ceux qui ont hélas disparu.

GWAREZ FILMOÙ
BRITTANY FILM ARCHIVE
CINÉMATHEQUE
DE BRETAGNE



Essayons donc par exemple de repérer chacun des joueurs des Paotred qui sont filmés en plan large sur leur terrain : Jean Hascoet, Anselme Andrich, Lau-

rent Huitric, les frères Bourbigot Jean, François et Marcel, Lanig Meur, Fernand Niger, Fanch Ster, et les non joueurs comme Jean Gall ou Laouic Moign.

MAI 2019

Article :

« Terrasse-
ment et
mach de
foot à
Keranna,
critérium
cycliste de
Stang-Venn,
video 1959-
60 »

Espace
Audiovisuel

Billet du
04.05.2019



Arrêts sur image



1. Laurent Huitric fils
au 1er plan



2. Per Quéré sur son
tracteur



3. Jean Nouy, Laouic
Moign



4. Laurent Huitric
père et son chien



5. Jean Hascoet,
Fanch Menez, Lanig
Niger, Fanch Ster,
Fanch Tanter



6. Dé Coq, ?, Anselme
Andrich, Jean Goyat,
Jean Hascoet



7. Jean Gall, Gérard
Saout, Laurent
Huitric, Marcel
Rolland, Dé Coq



8. Jean Nouy à un
stand de la Vallée-
Blanche



9. Autre clown faisant
le pitre au même
endroit





Le Corn-boud pour tirer les joncs à la Saint-Jean et Pierre

Tan sant Yan

Jean-Marie Déguignet (1834-1905) a bien décrit dans ses mémoires comment se passaient les fêtes villageoises de la Saint-Jean (24 juin) et de Saint-Pierre (29 juin) dans les campagnes de Basse-Bretagne au 19^e siècle.



Ces fêtes nocturnes « *tan sant Yann* » et « *tan sant Per* » (tan = feu en breton) étaient l'occasion de brûler les réserves de landes et étaient annoncées par le son grave des « *corn boud* » ¹³.

La tradition du « *corn boud* » est pratiquée ailleurs en Bretagne sous le nom de « *paesle* » (désigne le chaudron de cuivre), de tirage de jonc ailleurs en France, ou encore de « *Faithe braithe les peïles* » sur l'île de Jersey.

JUIN 2019

Article :

« Les deux fêtes des feux de Saint-Jean et de Saint-Pierre selon Jean-Marie Déguignet »

Espace Déguignet

Billet du 01.06.2019

Mémoires des années 1850

Jean-Marie Déguignet s'oppose à là l'idée qu'il n'y avait qu'un feu unique à la Saint-Jean, ce « *Tantad* », feu du 24 juin autour duquel quelques paysans se rassemblaient pour dire des grâces.

Pour lui « *c'était au contraire une des plus grandes réjouissances*

¹³ Korn Boud, sm. : corne d'appel à son grave (dictionnaire Vallée) ; bourdon qui tient la tonique en son continu grave sur un biniou.

des paysans bretons, où tout le monde d'un même village se trouvait depuis les plus vieux jusqu'aux nourrissons. Il y avait deux feux et par conséquent deux fêtes nocturnes, et non un ; le premier s'appelait non *Tantad*, mais bien *Tan San Yan* en l'honneur duquel on l'allumait et l'autre, quatre ou cinq jours après s'appelait *Tan San Per*. »

Tout le monde participait au feu : « On y brûlait des charretées de lande, de ronces et d'épines ; et chaque habitant, grands et petits, pauvres et riches, était obligé d'y apporter un fagot ou une brassée d'épines en s'y rendant sous peine d'amende ou d'avoir un doigt coupé. »

Le début des réjouissances était annoncé de façon à être entendu de très loin : « On annonçait la fête par des coups de fusil, puis de grands coups frappés sur de grandes bassines en cuivre et on sonnait du *corn boud*. Et on y jouait une musique que je n'ai jamais vu jouer nulle part ailleurs. »

La pratique du corn-boud était la suivante :

✚ « On posait une bassine sur un trépied puis un individu prenait deux joncs de pré très longs et résistants et les posait en travers sur la bassine au fond de laquelle on mettait de l'eau ; »

✚ « Alors, une femme qui avait l'habitude de traire les vaches prenait ces joncs que le premier tenait appuyés sur le bord de la bassine, se mettait à tirer sur ces joncs en faisant [glisser] ses doigts tout le long, absolument comme si elle eût tiré sur les trayons d'une vache. »

✚ « Alors, comme chez les spirites et mieux sans doute, la bassine se mettait à trembler et à danser sur le trépied »

✚ « Puis deux ou trois autres femmes ou enfants tenant des clefs suspendues à des fils les mettaient en contact avec l'intérieur de la bassine. Ces clefs de différentes grosseurs faisaient des notes différentes par leur trépidation sur le bord de la bassine en mouvement. »

✚ « Cela faisait une musique extraordinaire qui s'entendait d'un bout de la commune à l'autre, surtout quand, dans les grands villages on employait plusieurs bassines de grandeur et d'épaisseur différentes. »

✚ « Non, je n'ai vu nulle part, quoique j'aie vu bien des musiques, une semblable à celle-là. Le Dieu Triton, le trompette de Neptune, ne savait pas faire de la musique semblable. »

Ensuite « les jeunes gâs s'essayaient au saut du feu, jeu assez dangereux car il y en avait qui s'y brûlaient les pieds. Il s'agissait de sauter par dessus le feu qui avait plusieurs mètres de largeur, et lorsque la flamme était à sa plus grande hauteur. »

Tradition toujours vivace

Pour voir concrètement ce que cela donne, nous vous proposons sur le site une Vidéo Youtube dans laquelle on voit des amis s'essayer au tirage de joncs (attendez les séquences 1:47 ou 2:20 pour entendre le son grave).



Ainsi qu'un extrait de l'album « Mamalasecska » du groupe de fest-noz du Pays de Dol-de-Bretagne Rozaroun, plage n° 12 Laridé, le paesle est joué par Cécile Louyer.

À Jersey on faisait aussi "braire les peïles" comme l'atteste ce texte en vieille langue Jèrriaise (Wikipedia) :

« Faithe braithe les peïles est eune couôteunme qué nou soulait pratitchi l'travèrs d'la Nouormandie et la Brétangne. Nou l'fait acouo par des bords en Brétangne, et nou-s'a ravigoté la bachinn'nie en Jèrri à ches drein. Nou fait braithe les peïles à la St. Jean pouor chasser les mauvais esprits. I' faut un bachîn, un ros (du jonc) et dé l'ieau. Deux pèrsonnes peuvent faithe braithe la peïle: iun tchi tcheint l'ros sus l'bord du bachîn, l'aut' à traithe lé ros auve de mains mouoillies. La tressonn'nie du ros fait tressonner tout l'bachîn et nou vait coumme tchi qu'l'ieau bouort et danse. La braithie fait eune manniéthe dé mûsique. »

La traduction en français est inutile car en lisant le Jèrriais à haute voix on en comprend immédiatement le sens.

« Lorsque je lis les récits de ces chercheurs de légendes bretonnes, je suis de plus en plus certain qu'ils n'ont rien vu de ce qu'ils rapportent, et qu'ils ont été mystifiés et roulés par les vieux malins et les vieilles ivrognesses en tout et par-tout. » Déguingnet





Arrestations, interrogatoires d'Yves Pennec en 1836-37

Goulennidigezh

Ses procès eurent lieu en 1838, et Stendhal dans ses « Mémoires de touriste » en a fait une recension : « Il y a beaucoup de sorciers en Bretagne ... Yves Pennec, enfant de l'Armorique, est venu s'asseoir hier sur le banc de la cour d'assises. Il a dix-huit ans. »

Mais il en faudra de peu pour qu'il n'y ait point un procès, car à sa première arrestation il est immédiatement disculpé, et ce n'est que sa deuxième arrestation pour acte de vandalisme à Kerdévot qui lui vaudra d'être présenté à la justice.

Yves Pennec est interrogé en juin 1836 par la gendarmerie après un vol nocturne de 420 francs chez son ancien employeur qui le soupçonne fortement.

Il est immédiatement disculpé par les gendarmes : « il ne s'élève à cette procédure, aucune charge contre cet individu » ; et par la justice « Le tribunal, après en avoir délibéré, faisant droit aux conclusions de Monsieur le procureur du roi, déclare Yves Pennec déchargé du délit qui lui est imputé, et dit qu'il n'y a lieu à poursuivre ».

La deuxième arrestation a lieu un an après dans des conditions rocambolesques sur le site de

Kerdévot, le jour du grand pardon, fait qu'il reconnaît sans façon : « J'avais en effet secoué la pierre qui couronne le clocher et qui était déjà mal asservie. Je me trouvais dans un grand état d'ivresse, je ne sais comment je ne me suis pas cassé le cou. ». Sans doute était-il monté sur ce clocher pour faire le fanfaron devant ses compagnons de boisson.

Suite à son arrestation sur place à Kerdévot sur réquisition du maire, le prévenu n'a pas cessé d'insulter les gendarmes par les expressions « de salauds, de cochons et de canailles ». Yves Pennec ne maîtrisant pas le français, pour preuve ses interrogatoires ont toujours lieu avec le support de « l'organe d'un interprète de la langue bretonne ». Nous pouvons supposer que les insultes en breton étaient « *Salopenn, penmoc'h ha kanailhez* ». Il passe sa première nuit au « violon » de la mairie de Quimper et est interrogé le lendemain. Un gendarme, celui qui l'avait arrêté 13 mois plus tôt, joue le rôle d'interprète.

Lors de cet interrogatoire il improvise une histoire de trésor trouvé dans une cache derrière une pierre déjointée de mur, sans doute inspirée par son exploit de la veille sur la pierre du clocher de Kerdévot. Cette justification de ressources pour ses dépenses d'habillement et de jeu le rend cette fois très suspect quant au vol des 420 francs de l'année précédente.

Yves est emprisonné pendant les 4 mois qui précèdent son procès. Plus de 70 pièces de procédure conservées (cf. copies intégrales dans l'article) rassemblent les

MAI 2019

Article :

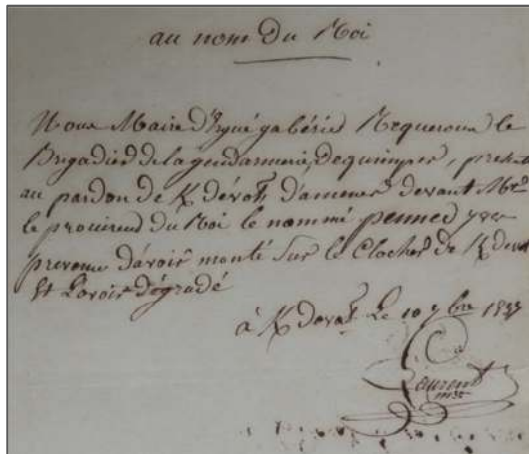
« 1836-1837 - Arrestations et interrogatoires d'Yves Pennec, voleur et auteur de vandalisme »

Espace Archives

Billet du 25.05.2019

comptes-rendus des interrogatoires, plaidoiries, réquisitoires, lesquels témoignent d'une fascination pour la personnalité de l'inculpé, induisant un doute sur sa culpabilité. Un non-lieu pour le vol est prononcé par le jury de première instance en janvier 1838 : « *M. le Président a prononcé qu'Yves Le Pennec est acquitté de l'accusation portée contre lui, et a ordonné qu'il sera sur-le-champ mis en liberté* ».

En février 1838 Yves Pennec passera en jugement pour la dégradation de la chapelle de Kerdévot et l'outrage aux gendarmes. Le substitut réclamera un mois de prison et 500 francs d'amende, soit plus que le montant du vol aux époux Le Berre, mais le tribunal ramènera le montant de l'amende à 100 francs, ce qui équivaut quand même pour lui à presque trois ans de salaires.



« *Au nom du Roi, Nous Maire d'Ergué-Gabéric requérons le brigadier de la gendarmerie de Quimper, présent au pardon de Kerdévot, d'amener devant Mr le procureur du Roi le nommé Pennec Yves, prévenu d'avoir monté sur le clocher de Kerdévot et l'avoir dégradé. A Kerdévot le 10 septembre 1837* »

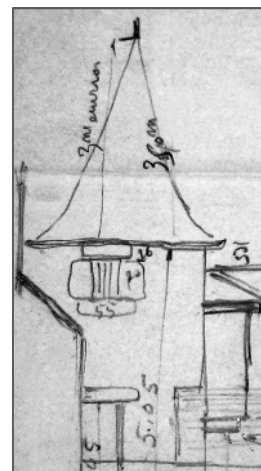
Un presbytère confisqué à la Révolution, puis restitué

Ti a-zíwar-lerc'h



Les documents attestant des difficultés de transferts de la propriété du presbytère soit à la fabrique ¹⁴, soit à la commune, après son aliénation privée au moment de la Révolution française.

Documents conservés aux Archives Départementales du Finistère. Les pièces sont d'une part datées de 1815-1824 comme preuves des transactions, et d'autre part des échanges avec l'administration des domaines en 1925-26.



Croquis de la tour du presbytère, architecte Roger Le Flanchec, 1957-59

Une fabrique communale

À la Révolution, en 1796, le presbytère situé au bourg d'Ergué-Gabéric, à proximité immédiate de l'église, est confisqué et soumis à adjudication. A la vente aux enchères c'est l'avoué quimpérois Salomon

¹⁴ Fabrique, s.f. : désigne, avant la loi de séparation de l'église et de l'état, tantôt l'ensemble des biens affectés à l'entretien du culte catholique, tantôt le corps politique spécial chargé de l'administration de ces biens, ce au niveau de l'église paroissiale ou d'une chapelle. Les paroissiens trésoriers membres de ce corps étaient les « fabriciens », les « marguilliers » ou plus simplement jusqu'au 18^e siècle les « fabriques » (s.m.). Les fabriques sont supprimées par la loi du 9 décembre 1905 et remplacées par des associations de fidèles.

MAI 2019

Article :

« 1814-1824 - Héritage du presbytère et transfert de propriété à la commune »

Espace Archives

Billet du 11.05.2019

« La présente vente, faite et convenue entre les parties pour et moyennant une somme de dix huit cents francs que le dit Monsieur Le Bescou promet et s'oblige de payer et faire avoir aux dits Monsieur et Madame Bréhier avec intérêts à cinq pour cent par an. »

24 février 1814,
étude du notaire
Jean Jézéquel



Bréhier qui l'emporte pour 1790 euros.

Après une période d'affermage à la commune pour y loger son prêtre desservant ¹⁵, puis plusieurs tentatives de ventes à la commune, refusées par les autorités impériales, Salomon Bréhier et son épouse décident en 1814 de vendre l'immeuble et son jardin au recteur occupant, Jean-Guillaume Le Bescou.

Sept ans après, le recteur rédige son testament et y explique son geste d'acquisition du presbytère : « *il m'est dû 973 francs par la fabrique de l'église communale d'Ergué-Gabéric, au nom de laquelle j'ai entendu acquérir le presbytère de la dite commune suivant contrat du 24 février 1814* ».

La formule « *fabrique de l'église communale* » indique bien la nation complexe de la propriété. Le conseil de fabrique est certes responsable du culte paroissial, mais ses biens immobiliers - essentiellement l'église-lieu de culte entretenu par la commune et le presbytère privatisé, puis restitué - sont bien en théorie des propriétés municipales.

De ce fait, le paiement du reste dû au recteur défunt pour la restitution du presbytère se fait en deux temps en 1823-24 : le conseil de fabrique dans un premier temps règle le montant,

¹⁵ Desservant, s.m. : ministre du culte qui assure, à titre transitoire ou permanent, le service religieux d'un lieu de culte ou d'une communauté ; source : TRLFi. Dans les paroisses bretonnes le desservant est le principal prêtre, responsable des vicaires et autres prêtres, et le terme de recteur lui sera préféré au cours du 19^e siècle.

et dans un second temps le maire s'engage à rembourser la fabrique de l'avance de fonds.

Cette ambiguïté communale et paroissiale perdurera au moins jusqu'en 1926, car les administrations des domaines sont encore indécises plus de 100 ans après sur le statut fiscal du presbytère.

C'est d'ailleurs par cet échange contradictoire entre le Receveur et le Directeur des domaines que nous disposons aujourd'hui des documents originaux testamentaires et des arbitrages entre conseils municipaux et de fabrique.



« *Un nouvel examen de ce testament me fait reconnaître que cette interprétation est erronée et que le presbytère d'Ergué-Gabéric paraît avoir été réellement légué à la fabrique paroissiale de cette commune.* », Receveur des Domaines, 24 avril 1926

La pénurie des sabots de bois à la Révolution

Keregezh botoù-koad

U La mise en vente aux enchères des biens nationaux à la Révolution pratiquée pour les coupes de bois, et notamment quand il est question de hêtres propres à la fabrication de "botoù-koad"¹⁶ ou sabots de bois pour lesquels on constate pénurie et spéculation.



Réquisition de bois à sabot

Les propriétés des Nobles et de l'Église ont été saisies, nationalisées et vendues lors de la Révolution française pour résoudre la crise financière. Les manoirs, chapelles et presbytère, métairies, terres agricoles et conve-

¹⁶ Boutoukoad, botoù-koad, pl. : littéralement « chaussures de bois » selon la définition française. Le mot boutou a été traduit localement en « sabots » alors que le terme « chaussures ou souliers » s'imposait. L'hypothèse de la traduction maladroite paraît d'autant plus évidente qu'il ne viendrait à personne l'idée de traduire boutou-ler par « sabots de cuir » (Hervé Lossec).

nants ¹⁷ sont donc privatisés, mais également les coupes de bois.

Dans la sous-série 1Q « Séquestre des bois et forêts » des Archives Départementales du Finistère, il est question de trois saisies organisées, la première est une adjudication de coupes de taillis appartenant au propriétaire noble émigré du manoir de Pennarun, la deuxième est la confiscation de hêtres pour fabriquer des sabots sur le même domaine de Pennarun, et à Lezergué, et la troisième des pieds d'arbres pour sabots également sur les terres de Lezergué et l'allée de la chapelle de Kerdévot.

L'expert en charge de l'estimation du prix des coupes est Gabriel Gestin, garde des bois « abandonnés par les émigrés ». Le propriétaire désaisi de Pennarun est « l'émigré Geslin », c'est-à-dire Marie-Hyacinthe de Geslin (1768-1832), un chouan qui s'illustrera dans l'armée de Georges Cadoudal.

L'adjudicataire de cette première coupe est le bien-nommé Corentin Bourgeon, qui devra respecter les règles usuelles listées dans le rapport d'adjudication, notamment de favoriser la repousse en laissant un nombre légal de baliveaux ¹⁸.

¹⁷ Convent, s.m. : qualifie un bail dans lequel le preneur acquiert la propriété des bâtiments qu'il a construits et des plantations qu'il a faites. Synonyme de bail à domaine congéable. Conventancier (ère), adj. : qui est relatif au bail à convent ou congéable.

¹⁸ Baliveau, s.m. : jeune arbre réservé lors de la coupe d'un bois et destiné à devenir arbre de haute futaie. D'après



Ci-dessus :
Bernzard Buffet

Ci-dessous :
Breton en sentinelle devant une église,
Charles Loyeux.



AVRIL 2019

Article :

« 1794 - Estimations et adjudications de bois taillis ou à sabots à Pennarun et Lezergué »

Espace Archives

Billet du 27.04.2019

« J'aime la Bretagne, j'y trouve le sauvage, le primitif. Quand mes sabots résonnent sur ce sol de granit, j'entends le son sourd, mat et puissant que je cherche en peinture. »

Paul Gauguin s'installant à Pont-Aven en 1888 à son ami Emile Schuffenecker.



Quelques mois après la vente aux enchères du bois taillis de Pennarun, le garde des bois Gabriel Gestin est chargé d'identifier sur les terres des nobles expatriés des plantations de hêtres pour en faire des sabots.

Car cette ressource est devenue vitale pour cause de pénurie et il convient de désigner les lieux réquisitionnables : « où il existe des bois propres à en fabriquer des sabots et les désigner pour faire cesser la pénurie de cette chaussure qui depuis déjà longtemps est montée en une valeur intolérable ».

La loi du 29 septembre 1793, dite du « maximum général »¹⁹ et listant 39 articles de première nécessité à contrôler, a considéré que le prix du sabot devait être limité.

Le garde des bois trouve un certain nombre de hêtres à Pennarun, Lezergué et près de Kerdévot, lesquels arbres étant à maturité pour être débités en sabots. Les prix estimés se mesurent en pieds d'arbres : à Pennarun entre 11 et 15 livres le pied suivant sa circonférence et sa hauteur, alors qu'à Lezergué-

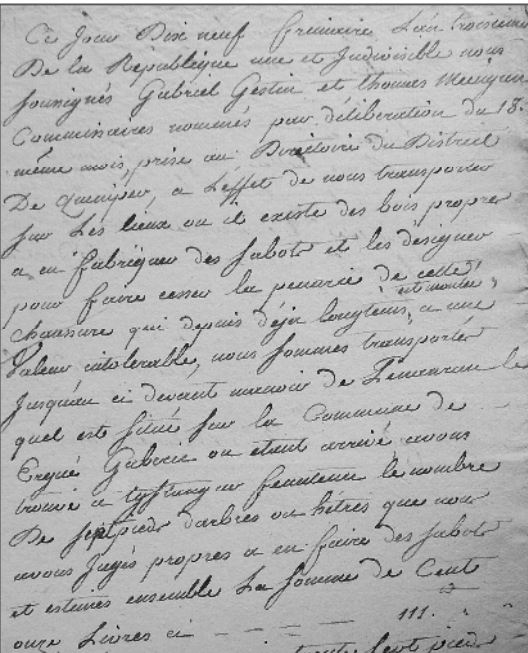
l'époque de leur réserve ou balivage, les baliveaux sont dits : de l'âge, modernes ou anciens, selon qu'ils ont été réservés une première, une deuxième, une troisième fois, etc ... (Litré)

¹⁹ Les articles concernés par la loi de Maximum général sont : viande fraîche, viande salée, lard, beurre, huile douce, bétail, poisson salé, vin, eau-de-vie, vinaigre, cidre, bière, bois de chauffage, charbon, chandelle, huile à brûler, sel, soude, savon, potasse, sucre, miel, papier blanc, cuirs, fers, fonte, plomb, acier, cuivre, chanvre, lin, laines, étoffes de toile, matières premières nécessaires aux fabriques, sabots, souliers, colza, chou-rave et tabac.

Kerdévot il est à 3 à 4 livres, ce qui fait quand même un prix bien supérieur à celui des coupes de bois taillis (30 livres le journal ou demi-hectare).

* * *

« Ce jour dix neuf frimaire l'an troisième de la République une et indivisible, nous soussignés Gabriel Gestin et Thomas Maingar commissaires nommés par délibération du Directoire du District de Quimper du 18 de ce mois, à l'effet de nous transporter sur les lieux où il existe des bois propres à en fabriquer des sabots et les désigner pour faire cesser la pénurie de cette chaussure qui depuis déjà longtemps est montée en une valeur intolérable, nous sommes transportés jusqu'au ci-devant manoir de Pennarun situé sur la commune d'Ergué-Gabéric où nous avons trouvé à Ty Stang ar feunteun le nombre de sept pieds d'arbres ou hêtres que nous avons jugés propres à en faire des sabots et estimés ensemble la somme de cent onze livres, ci ... 111 #. »



Jeu de piste du globbe-trotter sur le site de Kerdévot

C'hoari klask roudoù

En ce bel été ensoleillé, à l'ombre des chênes bordant la chapelle de Kerdévot, la fraîcheur ambiante sera appréciée pour réviser ses leçons de géographie en dehors de tout programme scolaire.

Nous vous proposons 7 étapes de découverte des richesses du lieu dont il faut trouver les pays d'origine ou de référence. Les pays en question sont dans le désordre : FLANDRE, ITALIE, PRUSSE, PAYS DE GALLES, ESPAGNE, VIETNAM, BRESIL.

A chaque étape, inscrivez le nom de chaque pays sur les cases respectives du circuit en dernière page, en vous aidant des drapeaux associés, lesquels illustrent l'importance et la renommée internationale de Kerdévot.

Clocher et chant de marins

Avant d'entrer dans la chapelle de Kerdévot, avez-vous remarqué cette pierre sculptée en bas-relief entre le porche principal et le clocher ? Elle représente une hermine dite « *passante* » avec une jarretière flottante emblématique des ducs de Bretagne depuis 1202.

En fait la partie haute du clocher est tombée par le tonnerre et le vent fou en 1701. Ceci est attesté, 11 ans après, dans les

strophes d'un ancien cantique en breton : un soldat de la flotte du corsaire Duguay-Trouin vient en pèlerinage de remerciement à ND de Kerdévot lors du Carême de 1712, après un périple maritime dans la baie de Rio de Janeiro qu'ils ont quittée en novembre 1711 pour n'arriver à Brest le 6 février 1712, chargés d'or.

QUESTION n° 1 : De quel pays lointain venait le soldat de Duguay-Trouin ?

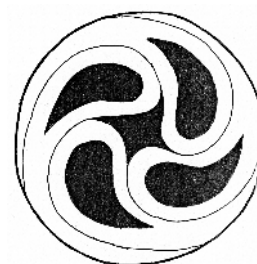
Une Vierge triomphante

Face à l'entrée sud de la chapelle une imposante statue de Notre-Dame de Kerdévot accueille le visiteur sur son trône. Elle est l'héroïne qui, d'après une légende locale, arrêta la peste dévastatrice d'Elliant en ce lieu et préserva la population du fléau.

Entourée de 7 angelots sautillants et portant son fils sur son genou, la maestà dorée est vêtue d'un manteau aux plis amples typique des œuvres de la Renaissance.



Les visites commentées de Kerdévot. © GrandTerrier.bzh



JUILLET
2019

Article :

« Un jeu à base d'énigmes pour une visite guidée de la chapelle de Kerdévot »

Espace
Patrimoine

Billet du
06.07.2019



La Peste d'Elliant d'Hersart. de La Villemarqué dans le Barzaz-Breiz :

« Je vois un chêne dans le cimetière, avec un drap blanc ; à sa cime : tout le monde a été emporté par la peste. »

Au-dessus du trône, une représentation naturaliste d'une coquille fait penser au pèlerinage de St-Jacques de Compostelle, mais ce n'est pour autant que la statue provient d'Espagne.

QUESTION n° 2 : Quel pays européen du sud a fourni cette œuvre de la fin du 15^e siècle ?

Ex-voto d'anciens soldats

Sur la pile sud de l'arc diaphragme, on peut admirer de nombreux ex-voto de remerciements populaires, dont certains de militaires survivants de la guerre ou de mères pour avoir protégé leur enfant.

Et notamment celui-ci exprimé au nom de toute la paroisse qui rend grâce de la fin du conflit de 1870. Comme il est daté de 1871 on pourrait penser qu'il commémore les Versaillais contre la Commune de Paris, mais les soldats bretons et La Garde nationale mobile, appelée les Mobiles en abrégé, ont été plus nombreux sur le front de Belfort et de Bessoncourt.



QUESTION n° 3 : Quel ancien pays européen de l'est était en guerre contre la France à cette époque ?

Un retable doré du 15^e s.

Exposé derrière l'autel, le retable de Kerdévot, daté de la fin du 15^e siècle, est une composition de la vie de la Vierge, réalisée par les ateliers d'Anvers et de Malines. Il est fait de six tableaux avec certaines scènes et détails introuvables dans les évangiles officiels (scénographie comparable au retable de Ternant) : la Nativité (statues volées en 1973), la Dormition, les Funérailles, l'Adoration des Mages (idem vol 1973), le Couronnement et la Présentation au temple.

Et notamment, l'épisode des membres tranchés au passage du brancard mortuaire, tiré d'écrits apocryphes grecs ou nestoriens, où la légende introduit un seul (et non 3) prêtre ou soldat juif, commettant un sacrilège.

⇒ *profitez d'être près de cette scène pour jeter un coup d'œil à la maitresse-vitre pour y déchiffrer la date d'élévation M(1)III XX et IX.*



QUESTION n° 4 : Dans quelle ancienne région d'Europe du nord a été produit le retable ?

Une mère en déploration

Non loin du retable, côté sud, une statue placée dans un autel-retable, représentant une Vierge

de pitié ou déploration solitaire, avec son châle coiffant. Cette œuvre datant de la fin du 15^e siècle ou début 16^e est de toute beauté et très expressive.

L'encadrement lui-même et l'autel, joliment décorés, sont plus récents que la statue enchâssée, et ont été attribués aux ateliers quimpérois de Pierre Le Déan vers 1670-1675. Il en de même de la statue du retable jumeau dont le Baptême du Christ a été volé en 1973 (seul le Père éternel a été retrouvé). Les deux autels ont été restaurés en mai 1776 par un peintre italien ambulant : « *Marc-Antoine Baldini, peintre de profession* ».



QUESTION n° 5 : Quel est le pays d'Europe du sud qui a inspiré l'artiste de la statue de la vierge de pitié ?

Un cervidé d'origine celtique

Côté sud, près de l'entrée de la sacristie, un saint Têlo en tenue d'archevêque de la ville de Llandaff a enfourché son animal favori. Il a perdu son bâton épiscopal, mais il porte fièrement sa mitre et son habit brodé.

La légende rapporte qu'un seigneur de Landeleau offrit à l'ermite le territoire qu'il pourrait enclore en une nuit, avant le

chant du coq ; le saint se servit de cet animal comme monture.

On dit aussi que son choix de monture est une résurgence des croyances celtiques autour de Cernunnos, "Le Cornu", dieu de la virilité, des richesses, des régions boisées, des animaux, de la régénération de la vie et le gardien des portes de l'autre monde, le roi des Dieux.

QUESTION n° 6 : Quel est le pays celtique d'origine de l'archevêque Têlo ?

Des vitraux pour la nature

Avant de quitter la chapelle admirez les magnifiques vitraux contemporains réalisés en 1990-97 par l'artiste quimpérois Hung Rannou et son ami Antoine Le Bihan.

Les neuf vitraux sont placés pour huit d'entre eux sur les murs nord et sud de la chapelle, le neuvième étant du côté occidental. Six vitraux sont formés de trois lancettes, trois de deux lancettes. Les panneaux des lancettes sont surmontés de tympons aux soufflets de formes variées.

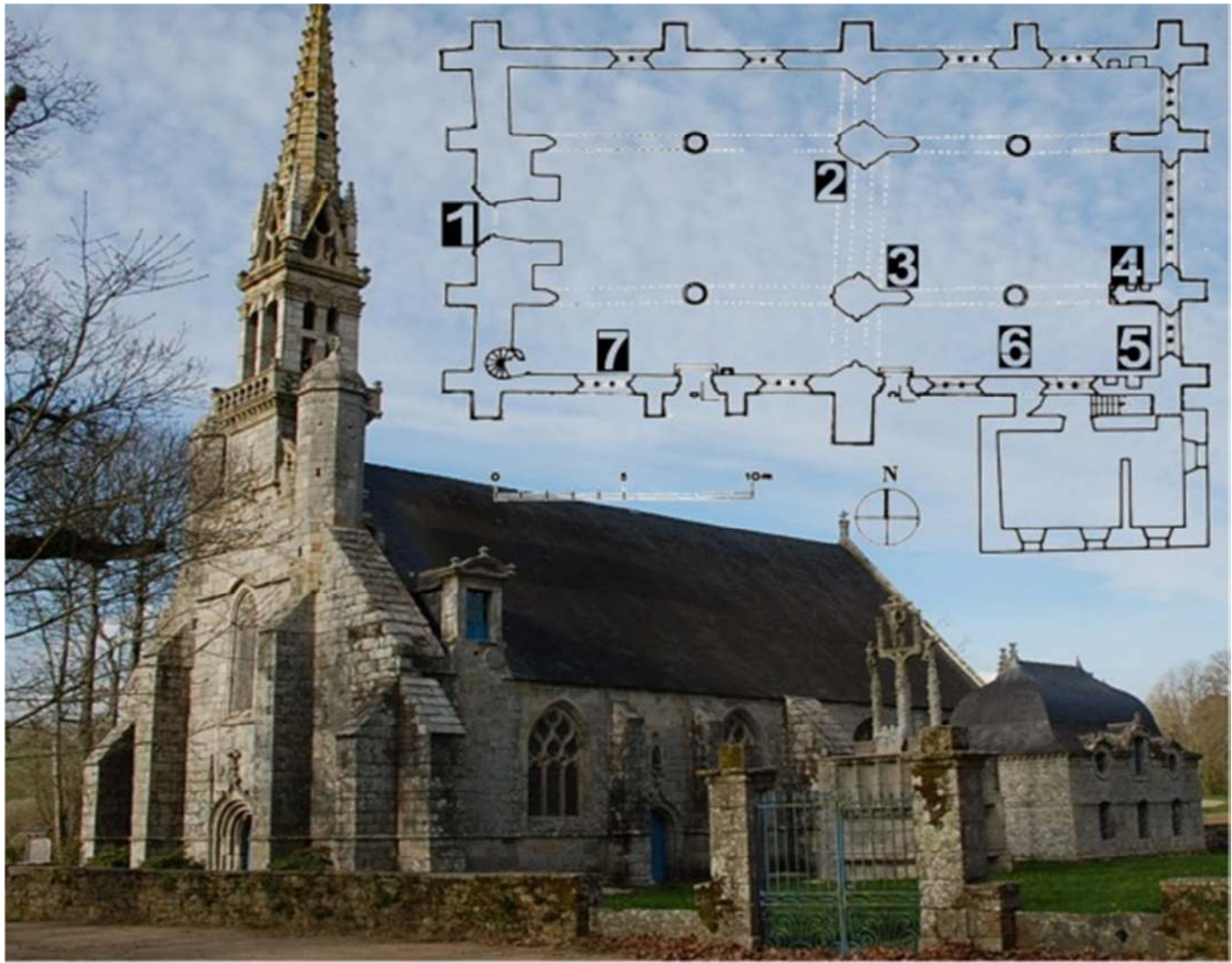
Le thème central est un motif végétal, en complète harmonie avec la campagne avoisinante de la chapelle, comme le confirme l'artiste : « *J'ai voulu célébrer l'espace de la Création, la lente germination souterraine qui finit par produire la vie.* »

QUESTION n° 7 : Dans quel pays d'Asie du Sud-Est est né l'artiste Hung Rannou ?



Kerdevot, en breton Kerzevot, résulte de la juxtaposition des éléments Kêr et Devot. Le terme Kêr avait l'acception d'un endroit clos. Le composant Devot est un emprunt au mot français signifiant pieux, dévoué.





Q1. Clocher

.....



Q5. Déplorante

.....



Q2. Notre-Dame

.....



Q6. Cervidé

.....



Q3. Ex-Voto

.....



Q7. Vitraux

.....



Q4. Retable

.....

Réponses possibles : FLANDRE, ITALIE, PRUSSE, PAYS DE GALLES, ESPAGNE, VIETNAM, BRESIL.

Chanson d'un conscrit à Alger pour ND de Kerdévot

Kanaouen soudard

Une enquête sur une chanson en langue bretonne collectée dans trois inventaires de « Kanaouennou », l'un de Gabriel Milin en 1961 publié par Hor Yezh, l'autre d'Hyppolite Laterre et Francis Gourvil en 1911, et enfin le troisième en 1905 dans le journal bretonnant « Ar Vro » par l'abbé Henri Guillerm.

Un référencement récent



Cet inventaire de 99 chants au total, publié en 1961-62 en 3 numéros Gwerin de la maison Hor Yezh, contient dans son tome 2 deux pages dactylographiées 227 et 228 avec le texte en breton du chant n° 78

daté de 1840 où il est question de la chapelle de Kerdévot et de toutes les chapelles de Cornouaille qu'un soldat appelé à servir en Algérie va devoir quitter.

Cette version collectée par Gabriel Milin, titrée « *Kimiad eur c'hervevod d'he bro* » (adieu d'un cornouaillais à son pays), inclut 6 couplets de 8 vers et un refrain impétueux « *allo, allo ; allo, allo, adeo da iaouankiz, na meuz mui da c'hoarzin.* » (allo, allo ; allo, allo, adieu à la jeunesse, ce n'est plus le temps de rire.).

La guerre de conquête de l'Algérie par la France est le contexte de la chanson, et plus précisément la seconde période de guérilla contre l'émir Abdelkader en 1832-1847, car la campagne d'Alger s'est achevée en 1830. En effet les soldats cornouaillais doivent embarquer pour Alger en 1839-40 : « *Rak hervez prophetezou Er blavez daou ugent Gand brezel ha klevejou* » (Car suivant les prophéties, en l'année quarante, par la guerre et les maladies).

Le but avoué est de combattre l'ennemi arabo-musulman, qualifié de "Maure" : « *Me a meuz klevet 'Lec'h ma yaon da gombati N'euz 'met morianed O laza neket pec'het Rak n'int ket kristenien* » (j'ai entendu que là où nous allons combattre il n'y a que des Maures. Les tuer, ce n'est pas péché, parce qu'ils ne sont pas chrétiens), contrairement aux Anglais, les classiques "rudes / méchants" (« gwal ») adversaires.

Le 2e couplet est entièrement à l'organisation d'un dernier pèlerinage à Ergué Gabéric : « *C'hui mignonezet devod Euz a barrez Ergue, Da 'ti Itron Varia-*

AVRIL 2019

Articles :

« MILIN
Gabriel -
Kanaouen-
nou, Gwerin
1-3 »

« LATERRE
Hyppolyte
et GOURVIL
Francis -
Kanaouen-
nou Breiz-
Vihan »

« Kanaouen
Soudard,
une chanson
collectée
par l'abbé
Guillerm, Ar
Vro 1905 »

Espaces
Biblio et
Journaux

Billet du
20.04.2019





Kerzevod, C'hui yalo adarre, Da lakat ho koulaouenn 'Tal ann aoter heno Ha lavaret eur beden Evid potret ho pro. » (Vous, amis dévots, de la paroisse d'Ergué, chez Notre-Dame de Kerdévet, vous irez encore. Mettez vos cierges là, auprès de l'autel, et dites une prière pour les gars de votre pays.).

Les sources plus anciennes



Page 328 d'Hor-Yezh, Gabriel Milin précise l'autre source déjà publiée, sous un autre titre (« Kanaouen soudard »), à savoir l'inventaire « Kanaouennou Breiz-Vihan » de l'imprimeur Hyppolyte Laterre et le linguiste Francis Gourvil.

L'originalité de l'édition Laterre-Gourvil est d'en produire la partition mélodique (cf. ci-dessous), et une traduction des 6 complets en français.

On trouvera aussi dans l'article de GrandTerrier une interprétation à la flûte traversière en bois (© GC Gières 38) :



Allegretto

An di - ve - za iou - c'ha - den, 'Nem
goll war ar me - ne, A - dieu 'ta ka - na -
ouen Euz bro gaër a Ger - - ne.



Le chant est rapporté par Pauline Le Moal de Carhaix, et les auteurs signalent une autre publication dans la revue « Ar Vro » par l'abbé Henri Guillerm, vicaire à Ergué-Armel. Il s'agit de la première recension historique de ce chant daté explicitement de 1840.

Le chant est orné d'un croquis d'un petit clocher qui peut faire penser à celui de la chapelle Kerdévot, bien que moins élancé.

Mais le complet V qui précède l'évocation de la guerre est bien consacré entièrement à un pèlerinage dans ce lieu central du pays de Cornouaille, Kerdévot orthographié et prononcé « Kerzeot » en breton (dans la version de Gabriel Milin le lieu est écrit « Kerzevot »): « C'hui mignoned devod Euz a barrez Ergue, Ti 'n Itron Varia-Kerzeot C'hui ialo adarre » (Vous, amis dévots, de la paroisse d'Ergué, chez Notre-Dame de Kerdévot, vous irez encore).

Traduction en français

Composé autour de l'an 1840, et collecté dans la paroisse d'Ergué-Armel par l'abbé Guillerm.

I : Le dernier cri se perd sur la montagne, adieu chanson du beau pays de Cornouaille. Adieu belle église de Quimper-Corentin, adieu ma jeunesse je n'ai plus à rire.

II : De Sainte-Anne-de-la-Palud, du haut des coteaux élevés, nous ne verrons plus pêcher dans la mer de Douarnenez. Ni à Saint-Cadou non plus, ni à Carhaix nous ne danserons au biniou, dans les aires neuves.

III : De Sainte-Anne d'Auray, nous ne reviendrons plus avec les croix ajourées, en or splendide de lumière. Nous ne reviendrons plus de là, disputer à tous les Bretons, les croix de Saint-Servais, Cornouaillais courageux.

IV : Adieu à Rumengol, adieu à Bulat, adieu à Saint-Paul, adieu au Bon-Voyage. Adieu à Saint-Ygeaux, à Monsieur saint Urlou, à Notre-Dame de la Clarté, et à tous les pardons.

V : Vous, amis dévots, de la paroisse d'Ergué, chez Notre-Dame de Kerdévot, vous irez encore : Allumez deux cierges là, auprès de l'autel, et dites une prière pour les gars de votre pays.

VI : Il faut donc partir et aller à Alger, il nous est inutile de songer à revenir à la maison. Parce que suivant les prophéties, en l'année quarante, par la guerre et les maladies, le monde changera de bout.

VII : Une chose vient me consoler, c'est que nous avons entendu que là où nous allons combattre il n'y a que des Maures. Les tuer, ce n'est pas péché, parce qu'ils ne sont pas chrétiens, non pas comme les Anglais, nos rudes adversaires.



KANAOUEN SOUDARD

Bet savet var dro ar bloarez 1840, ha dastumet e parrez an Ergue-Vihan, gant an Ao. Abad Grillerme.

I

An diveza iouaden
'N em goll var ar mene.
Adeo 'ta kanaouen
Euz bro gaër a Gerne,
Adeo 'ta kaër iliz
A Gemper-Corentin,
Adeo ma iaouankiz,
N'am euz mui da c'hoarzin.

II

Euz palud Santez Anna,
Euz a grec'hennou Krec'h,
Ne velimp mui pesketa
E mor Douarnenez ;
Nag ive e Sant-Kadou
Nag ebarz Keraëz
Na zanzfomp d'ar biniou
Barz el leuriou nevez.

III

Euz Santez Anna Venet
Na zeufomp mui en dro,
Gant kroaziou tressermet
Aour kaër ha goulo.
Na zeufomp mui ac'hano,
Disputi da holl Breiz,
Gantkroaziou Sant-Servais,
Kernevoded hardiz !

IV

Kenavo da Rumengol,
Kenavo da Vulad,
Kenavo da Gastell-Paol,
Kenavo d'ar Veach vad,
Kenavo da Zant Tujan,
D'an Aotrou Sant Urlou,
D'Intron Varia Sklerder,
D'an holl pardonieu !

V

C'hui mignoned devot
Euz a barrez Ergue,
Ti 'n Itron Varia Kerzeot,
C'hui ialo adarre :
Allumit diou c'houlaouen
Tal an aoter eno,
Ha lavarit eur beden
Evit paotred ho pro.

VI

Red eo eta partial
Ha monet d'an Alger,
Inutil eo d'comp sonjal
Da zont enn-dro d'ar ger,
Rag hervez prophetiou,
Benn ar bloa daou-ugent
Gant brezel ha klenvejou
Ar bed chencho a-benn.

VII

Eun dra teu d'am c'honsoli
Rag ni hon euz klevet,
E leac'h iomp da gombati
N'euz nemed Morianed ;
O laza n'eo zet pec'hed,
Rag n'int ket kristenien,
Non paz evel Saozoned,
Hor gwall enebourien.

